

Tarif forfaitaire

Patrimoine en CHF (minimum CHF 150'000.–) ¹	Types de mandats Mandat de conseil non discrétionnaire		
	Sécurité	Revenu	Dynamique
Base	1'050.–	1'275.–	1'500.–
de 150'000.– à 750'000.–	0.70%	0.85%	1.00%
de 750'001.– à 1'250'000.–	0.65%	0.80%	0.95%
de 1'250'001.– à 2'500'000.–	0.60%	0.75%	0.90%

¹ Le patrimoine comprend les valeurs sous dépôt-titres et le(s) compte(s) y rattaché(s)

Facturation :

- Trimestrielle. Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est facturée en sus.
- La facturation à la fin de l'année civile indiquera les montants déductibles des impôts cantonaux et/ou fédéraux sur le revenu.
- En cas d'annulation durant la première année, la commission pour le forfait annuel est dans tous les cas facturée.
- Les tarifs calculés ci-dessus tiennent compte d'éventuelles commissions et rétrocessions ou autres prestations reçues par la banque de tiers. Ces commissions et rétrocessions (cf p. 19) sont déjà incorporées aux prix des produits et ne sont pas répercutées sur le client. La banque en est donc la bénéficiaire et le client renonce expressément à se faire verser une éventuelle rémunération.

Conditions de vente

Prestations incluses	Frais inclus dans le forfait	Frais exclus du forfait, facturés en sus
Dépôt-titres	<ul style="list-style-type: none">• Commission de conseil• Courtages (y.c. frais forfaitaires)• Commissions de souscription et de rachat de fonds de placement• Frais d'administration du dépôt-titres	<ul style="list-style-type: none">• Frais d'établissement des relevés fiscaux avec revenus• Autres frais de transactions• Timbre fédéral• Taxe de bourse

Prestations obligatoires

Dépôt-titres et compte courant ou compte privé en CHF et/ou monnaie étrangère, mandat de conseil et modèle de conseil se référant au mandat « BCVs Supervision »